



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

PREFECTURE DE PARIS

**RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°75-2018-130**

**PUBLIÉ LE 5 AVRIL 2018**

# Sommaire

## **Assistance Publique-Hôpitaux de Paris**

75-2018-04-04-003 - Arrêté de délégation de signature en matière de marchés publics  
groupe hospitalier Hôpitaux universitaires Paris Ile de France Ouest (4 pages) Page 3

75-2018-04-04-004 - Arrêté de délégation de signature matières déléguées groupe  
hospitalier Hôpitaux universitaires Paris Ile de France Ouest (8 pages) Page 8

75-2018-04-05-005 - Arrêté portant délégation de signature de la Directrice des affaires  
juridiques (2 pages) Page 17

## **Préfecture de Police**

75-2018-04-04-007 - Arrêté n°2018-00268 accordant délégation de signature de la police  
aux frontières de l'aéroport d'Orly dans le Val-de-Marne pour les sanctions disciplinaires  
du premier groupe infligées aux fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de  
la police nationale placés sous son autorité. (2 pages) Page 20

Assistance Publique-Hôpitaux de Paris

75-2018-04-04-003

Arrêté de délégation de signature en matière de marchés  
publics groupe hospitalier Hôpitaux universitaires Paris Ile  
de France Ouest

## Arrêté de délégation de signature en matière de marchés publics

La Directrice des Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest  
(sites Raymond Poincaré – Berck – Ambroise Paré – Sainte Périne)

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.6143-4, L.6143-7, L.6145-8, L.6145-9, R.6147-5, D.6143-33 à 35, R.6145-5 à 9.

Vu l'article R.6143-38 du Code de la santé publique,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu l'arrêté directeur n° 75-2016-05-04-008 du 4 mai 2016 portant délégation de signature du Directeur Général de l'AP-HP en matière de marchés publics ;

Vu l'arrêté directeur n° 75-2017-03-06-009 du 6 mars 2017 modifiant l'arrêté directeur n° 75-2016-05-04-008 du 4 mai 2016 et donnant délégation de signature du Directeur Général de l'AP-HP à Mme Anne COSTA en matière de marchés publics pour les hôpitaux universitaires Paris Ile –de-France Ouest ;

Vu l'arrêté de la directrice générale du centre national de gestion du 23 mai 2017 plaçant Mme Anne COSTA en position de détachement dans l'emploi fonctionnel de directrice du groupe hospitalier universitaire Paris Ile-de-France à compter du 24 mars 2017 ;

### ARRETE

**ARTICLE 1ER :** Délégation de signature est donnée aux cadres de direction suivants, en vue de signer, au nom de la directrice, les pièces nécessaires à la préparation, à la passation et à l'exécution des marchés définis à l'article 2 et 3 F de l'arrêté DG du 4 mai 2016 :

- Mme Françoise SABOTIER-GRENON, adjointe à la directrice du groupe hospitalier.
- Mme Elisabeth CALMON, directrice du site de Sainte-Périne, Chardon-Lagache, Rossini,
- Mme Astrid BEUDET, directrice des services économiques et logistiques du groupe hospitalier

**ARTICLE 2 :** Délégation de signature est donnée aux cadres de direction et agents de catégorie A et B suivants en vue de signer, au nom de la Directrice, **dans les domaines qui relèvent de leurs compétences**, les actes nécessaires à la préparation, à la passation et à l'exécution des marchés définis à l'article 2 et 3 F de l'arrêté DG du 4 mai 2016, **à l'exclusion des décisions d'attribution, de mise au point, de reconduction, d'affermissement de tranches, d'acceptation ou refus de sous-traitance, des signatures, notifications, modifications et résiliations de marchés publics.**

Pour l'hôpital Maritime de Berck

- M. Franck VOLEON, directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social, directeur du site de l'hôpital Maritime de Berck en vue de signer les actes visés au 1°, 5° 11° de l'article 2 C de l'arrêté DG du 4 mai 2016.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Franck VOLEON, délégation est donnée à Mme Christine REANT, attachée d'administration, M. Patrice MADEJ, technicien supérieur hospitalier et Mme Mylène VOISOT, cadre supérieur de santé, en vue de signer les actes cités aux 1°, 5° et 11 de l'article 2 C ;

#### Pour la cellule des marchés :

- Mme Gwénola ETORE-DAHAN, responsable de la cellule des marchés en vue de signer les actes visés aux articles 2 A ; 1° à 10° et 12° du 2 B ; 6°, 7°, 14° du 2 C et 3 F.
- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Gwénola ETORE-DAHAN, délégation est donné à M. Vincent DESANTI, attaché d'administration, en vue de signer les actes visés aux articles 2 A ; 1° à 10° et 12° du 2 B ; 6°, 7°, 14° du 2 C et 3 F.
- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Gwénola ETORE-DAHAN et de M. Vincent DESANTI délégation est donnée à Mme Marie-Lise ROUX, adjoint des cadres hospitaliers, en vue de signer les actes visés aux articles 2 A ; 1 à°, 6°, 8° 10° du 2 B ; 6°2 C.

#### Pour la direction des services économiques :

- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Astrid BEUDET, délégation est donnée à Mme Françoise GUILLEMETTE, adjointe à la responsable des services économiques, et à Monsieur Vincent DESANTI, attaché d'administration en vue de signer les actes visés aux 1°, 2°, 7°, 8°, 11° de l'article 2 C ;
- Mme Nolwenn BEAUVERGER, ingénieur restauration, en vue de signer les actes visés aux articles 2 A ; 3 à 6 du 2 B ; 1° (exclusivement pour les bons de commande de la restauration), 2, 6° 7°, 8°, 11° du 2 C ;
- Mme Martine NOAH et M. Romuald DOUTEY, techniciens hospitaliers, en vue de signer les actes visés à l'article 1° (exclusivement pour les bons de commande de la restauration) 2, 7,8 ,11 de l'article 2 C ;
- M. Didier CHARLES, responsable services économiques et logistiques, M Hugues HENRY responsable logistique et environnement en vue de signer les actes visés aux 2 A, 3 à 6° du 2 B ; 2, 6, 7, 8, 11° 2 C ;

#### Pour la Direction des Ressources Humaines

- Mme Lise CHARMET-DELAOUTRE, directrice adjointe chargée des affaires médicales et de la stratégie, directrice adjointe par intérim de la direction des ressources humaines en vue de signer les actes visés aux articles 2 A ; 3,4, 5°, 6° du 2 B ; 1, 2°, 6 à 8 , 11du 2 C ;
- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Lise CHARMET-DELAOUTRE, délégation est donnée à Mme Danielle MARIE, responsable de la formation, en vue de signer visés aux articles 2 A ; 3, 4, 5°, 6° du 2 B ; 1° (exclusivement pour les bons de commande de la formation), 2, 6 à 8,11 du 2 C ;



Pour la direction des travaux, des équipements et du biomédical:

- M. Thierry MARTIN, Directeur des travaux, des équipements et du biomédical, en vue de signer les actes visés aux articles 2 A ; 3 à 6 du 2 B ; 1 (exclusivement pour les ordres de service et les bons de commande relatifs à la DPEIB), 2°, 5°, 6°, 7°, 8°, 10°, 11,12°, 13, 14° du 2 C ;

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry MARTIN, délégation est donnée à

- M. Gaétan STAHL, ingénieur travaux, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A ; 3 à, 6° du 2 B et 1° (exclusivement pour les ordres de service et les bons de commande relatifs aux travaux et à la maintenance), 2, 5, 6, 7, 8, 13 du 2 C ;
- Mme Jessica BONTE, M. Julien MAHTALLAH, ingénieurs travaux, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A ; 3, 4, 5°, 6 du 2 B ; 1° (exclusivement pour les ordres de service et les bons de commande relatifs aux travaux et à la maintenance) 2, 5, 6,7,8° de l'article 2 C ;
- M. Benyounes BELHANINI et M. Mourad GHOMARI, ingénieurs des équipements et du biomédical, en vue de signer les actes visés aux articles 2 A ; 5°, 6° 2 B ; 1° (exclusivement pour les ordres de service et les bons de commande relatifs aux équipements), 6° 2 C ;

Pour la direction du système d'information :

- M. Pierre BLONDE, directeur du système d'information, en vue de signer les actes visés aux articles 2A ; 5°, 6° 2 B et 1° (exclusivement pour les ordres de service et les bons de commande relatifs à au système d'information) 2°, 5°, 6° 7°, 8°, 10°, 12°, 13° 2 C ;
- En cas d'absence de M. Pierre BLONDE, délégation est donnée à M. Nabil EL HAOUARI et M. Martin HILKA, ingénieurs informatique, en vue de signer les actes visés à l'article 2A ; 5°, 6° 2 B et 1° (exclusivement pour les bons de commande relatifs au système d'information), 6° 2 C ;

**ARTICLE 3 :** Délégation est donnée à tous les professionnels habilités, listés sur le tableau des habilitations issu de SAP (géré par Mme Christelle BILLET) pour certifier le service fait dans SAP.

**ARTICLE 4 :** Délégation de signature est donnée à l'Administrateur de garde du groupe hospitalier en vue de signer les actes visés au 1° de l'article 2 C, exclusivement pendant la période de garde, en cas d'absence ou d'empêchement du représentant de la direction concernée.

**ARTICLE 5 :** Une copie du présent arrêté sera adressée au service facturier et à la délégation à la coordination des politiques d'achat ;

**ARTICLE 6 :** L'arrêté de délégation de signature n°75-2018-03-01-007 signé le 01 mars 2018 et publié le 01 mars 2018 est abrogé.

**ARTICLE 7 :** Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la région Ile de France, Préfecture de Paris.

Fait à Boulogne, le 04/04/2018

**Anne COSTA**  
Anne COSTA, Groupe Hospitalier  
Hôpitaux Universitaires  
Paris Ile-de-France Ouest  
RAYMOND POINCARE - BERCK  
AMBROISE PARÉ - SAINTE-PERINTE

3/3



Assistance Publique-Hôpitaux de Paris

75-2018-04-04-004

Arrêté de délégation de signature matières déléguées  
groupe hospitalier Hôpitaux universitaires Paris Ile de  
France Ouest



**Arrêté de délégation de signature  
pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique**

La Directrice du groupe hospitalier Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest  
(Sites de Raymond Poincaré-Berck-Ambroise Paré-Sainte Péline)

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, R. 6147-1, R. 6147-2, R. 6147-10 et D.6143-33 à D.6143-35,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directeur n°2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié par l'arrêté directeur fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun et au directeur du centre de compétences et de services du système d'information « Patient » ;

Vu l'arrêté de la directrice générale du centre national de gestion du 23 mai 2017 plaçant Mme Anne COSTA en position de détachement dans l'emploi fonctionnel de directrice du groupe hospitalier universitaires Paris Ile-de-France Ouest à compter du 24 mars 2017 ;

Vu l'arrêté directeur n° 75-2017-07-17-008 du 17 juillet 2017 modifiant l'annexe 1 de l'arrêté n°2013318-0006 et donnant délégation de signature à Madame Anne COSTA, directrice du groupe hospitalier Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest à compter du 24/03/2017 .

**ARRETE**

**ARTICLE 1er** : Délégation générale de signature est donnée à Mme Françoise SABOTIER-GRENON, directrice du groupe hospitalier adjointe, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion du groupe hospitalier Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest, dans le champ d'attribution de la directrice du groupe hospitalier Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest déterminé par l'arrêté directeur n°2013 318-0006 susvisé (paragraphe A, B, C, E, F, G, H, I, J, K) ;

**ARTICLE 2** : Délégation de signature est donnée à :

-Madame Elisabeth CALMON, directrice du site Sainte-Périne, Chardon-Lagache, Rossini à l'effet de signer, pour ce site tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B 30° 37° 38°, C 1°, 2°, 3°, 4° (en matière de contrats et conventions), C 1° (en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales), E 1°, F 3° 5°, G 1°, 2°, 3°, 31°, 32°, H 1° à 5°, J 1° à 2° de l'arrêté directeur n°2013 318-0006 susvisé ;

-M. Franck VOLEON, directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social, directeur du site de Berck, à l'effet de signer, pour ce site tous les actes liés à leurs fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B 4° 23° 30° 37° 38°, C 1° (en matière de contrats et conventions), C 1°, 2° (en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales), E 1°, F 3° 5°, G 1°, 2°, 3°, 31°, 32°, H 1° à 5°, J 1° à 2° de l'arrêté directeurial n°2013 318-0006 susvisé ;

- M. Jérôme PIEUCHARD, directeur adjoint directeur du site de Raymond Poincaré à l'effet de signer, pour ce site tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B 30° 37° 38°, C 1°, (en matière de contrats et conventions), C 1° (en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales), E 1°, F 3° 5°, G 1°, 2°, 3°, 31°, 32°, H 1° à 5°, J 1° à 2° de l'arrêté directeurial n°2013 318-0006 susvisé ;

-Mme Astrid Beudet, Directrice adjointe chargée des services économiques et logistiques, à l'effet de signer, tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C 2°, 3°, 4° (en matière de contrats et de conventions) et C 1°, 4°, 9° (en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales), F 6°, G 5° de l'arrêté directeurial n°2013 318-0006 susvisé ;

- Mme Lise CHARMET-DELAOUTRE, directrice adjointe chargée des affaires médicales et de la stratégie, directrice adjointe par intérim des ressources humaines, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B 1° à 29°, 31° à 39° et 41, 42°, C 1° (en matière de contrats et de conventions) et C 1° 4°, G 1° 2° H 4° et en tant que directeur de site B 30°,E 1°, F 3° 5°, G 1°, 2°, 3°, 31°, 32°, H 1° à 5°, J 1° à 2° de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 susvisé ;

-Mme Lise CHARMET-DELAOUTRE, directrice adjointe chargée des affaires médicales et de la stratégie à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées au A, B 4° 26° G 1°,2°, 10° à 28°, 30° 34° et H 5° de l'arrêté directeurial n°2013 318-0006 susvisé ;

-Mme Julie LAIGRE, directrice-adjointe chargée des affaires financières, des investissements et de la recherche clinique, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C 2° 3°, 5° 6° 7° 8° 9° 10° (en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales) F 3°, G 4° 6°, H 2° de l'arrêté directeurial n°2013 318-0006 susvisé ;

-M. Patrick POURIAS, directeur adjoint chargé de la qualité, de la gestion des risques, des droits du patient à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les paragraphes A et I de l'arrêté directeurial n°2013 318-0006 susvisé ;

-M. Pierre BLONDE, directeur du système d'information, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions (direction des systèmes d'information) et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C 1°, 4° et 10°, E 1° 2° de l'arrêté directeurial n°2013 318-0006 susvisé ;

-M. Thierry MARTIN, directeur des travaux, des équipements et du biomédical, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C 1° 4°, 9° et le 10° de l'arrêté directeurial n°2013 318-0006 susvisé ;

Mme Denise PELLASSY –TARBOURIECH, Directrice des soins, Coordinatrice générale des activités paramédicales, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de coordonnateur général de soins, et ceci uniquement pour les conventions de stages des stagiaires se préparant à un diplôme paramédical et pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, F, G, H, K de l'arrêté directeurial n°2013 318-0006 susvisé.



- Mme Véronique VANIET DERAMAUX, Directrice de la communication, à l'effet de signer tous les actes prévus au paragraphe J 2° de l'arrêté directeur n°2013 318-0006 susvisé ;

**ARTICLE 3** : En cas d'empêchement de Mme Lise CHARMET-DELAOUTRE, directrice adjointe chargée des affaires médicales et de la stratégie, directrice adjointe par intérim des ressources humaines, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

-Mme Hélène COJEAN, Mme Fatima FRIJY, Mme Christine REANT, attachées d'administration hospitalière, et Mme Laetitia DEROO-BLANQUART, adjoint des cadres hospitalier, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Lise CHARMET-DELAOUTRE, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B 1° à 29°, 31° à 36°, 41° G 1° 2° H 5° de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 susvisé et à l'exclusion des décisions relatives aux attachés d'administration hospitalière et aux ingénieurs ;

-Mme Danielle MARIE, adjoint des cadres hospitaliers, coordinatrice formation du groupe hospitalier, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Lise CHARMET-DELAOUTRE en matière de formation continue, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B 4° 26°, C1° de l'arrêté directeur n°2013 318-0006 susvisé ;

-Mme Laurence MONIN, responsable du centre de gestion paie carrière du groupe hospitalier, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Lise CHARMET-DELAOUTRE, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes B 7°, 8°, 12°, 15°, 16°, 17°, 18°, 20°, 26°, 27° de l'arrêté directeur n°2013 318-0006 susvisé et à l'exclusion des décisions relatives aux attachés d'administration hospitalière et aux ingénieurs ;

-M. Lionel BERMIRON, attaché d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Lise CHARMET-DELAOUTRE, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes B 7°, 12°, 15°, 16°, 17°, 18°, 20°, 26°, 27° de l'arrêté directeur n°2013 318-0006 susvisé et à l'exclusion des décisions relatives aux attachés d'administration hospitalière et aux ingénieurs ;

- M. Christian LEFEBVRE, attaché d'administration hospitalière, responsable de la cellule protection sociale et position hors GH, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Lise CHARMET-DELAOUTRE, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes B : 5°, 7°, 8°, 13°, 15°, 16°, 18°, 19°, 21°, 22°, 29°, 33°, 35°, et 38° de l'arrêté directeur n°2013 318-0006 susvisé ;

En cas d'empêchement de Mme Julie LAIGRE, directrice-adjointe chargée des affaires financières, des investissements et de la recherche clinique ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Mme Laura FABRE-KRAMARZ adjointe de la Directrice des affaires financières, des investissements et de la recherche clinique à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Julie LAIGRE, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C 2° 3°, 5° 6° 7° 8° 9° 10°, (en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales), F 3°, G 4° 6°, H 2° de l'arrêté directeur n°2013 318-0006 susvisé ;

-M. Alain MARTIN, attaché d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Julie LAIGRE, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux C 3° 5° 6° 7° 8° 9° 10° (en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales), F 3° H2° de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 susvisé ;

-M. Hubert FELER, Adjoint des cadres hospitaliers, à l'effet de signer, par intérim jusqu'au 08 avril 2018, tous les actes liés aux fonctions de Mme Julie LAIGRE, et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe C 5° 6° 8° 9° (en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales), F 3° H2° de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 susvisé ;

- M. François PINCHON, attaché d'administration hospitalière, à l'effet de signer à compter du 09 avril 2018 tous les actes liés aux fonctions de Mme Julie LAIGRE, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C 5° 6° 8° 9° (en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales), F 3° H 2° de l'arrêté directorial n°2013 318-0006 susvisé :

-Mme Marie-Noëlle MAZETIER, adjoint des cadres hospitaliers à la direction des affaires financières, des investissements et de la recherche, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Julie LAIGRE et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe C 3° (en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales) de l'arrêté directorial n° 2013318-0006 susvisé ;

-Mme Agata CARREL, adjoint des cadres hospitaliers à la direction des affaires financières, des investissements et de la recherche, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Julie LAIGRE et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C 10° (en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales) de l'arrêté directorial n°2013 318-0006 susvisé ;

En cas d'empêchement de Mme Astrid BEUDET, Directrice des services économiques et logistiques, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

-Mme Françoise GUILLEMETTE adjoint des cadres hospitaliers, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Astrid BEUDET, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C 1°, 4, G 5° de l'arrêté directorial n°2013318-0006 susvisé ;

En cas d'empêchement de Mme Astrid BEUDET, Mme Françoise GUILLEMETTE, délégation est donnée à M. Vincent DESANTI, attaché d'administration hospitalière et à Mme Nolwenn BEAUVERGER, ingénieur restauration, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Astrid BEUDET, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C 1° de l'arrêté directorial n°2013 318-0006 susvisé ;

-Mme Françoise GUILLEMETTE, Mme Nolwenn BEAUVERGER, M. Eric RENO, M. Didier CHARLES, M. Guillaume BALAVOINE, M. Vincent DESANTI, M Hugues HENRY et Madame Christelle BILLET à l'effet de signer les actes énoncés au paragraphe C 4° de l'arrêté directorial n°2013 318-0006 susvisé ;

En cas d'empêchement de Mme Lise CHARMET-DELAOUTRE, directrice-adjointe chargée des affaires médicales et de la stratégie, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

-Mme Brigitte CARRE, attachée d'administration hospitalière à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Lise CHARMET-DELAOUTRE et ceci uniquement pour les matières énoncées au A, B 4° 26° G 1°,2°, 10° à 28°, 30°, 34° et H 5° de l'arrêté directorial n°2013 318-0006 susvisé ;

En cas d'empêchement de Thierry MARTIN, directeur des travaux, des équipements et du biomédical ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

-M. Gaétan STAHL, ingénieur travaux, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Thierry MARTIN, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C 1° de l'arrêté directorial n°2013 318-0006 susvisé ;

-M. Mourad GHOMARI, ingénieur biomédical, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Thierry MARTIN, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C 1°, 4°, 9°, 10° de l'arrêté directeur n°2013 318-0006 susvisé ;

-M. Benyounes BELHANINI, ingénieur biomédical, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Thierry MARTIN, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C 1°, 4° de l'arrêté directeur n°2013 318-0006 susvisé ;

En cas d'empêchement de M. Pierre BLONDE, directeur du système d'information ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

-M. Martin HILKA et M. Nabil EL HAOUARI, ingénieurs informatique à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Pierre BLONDE et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C 1°, 4° et 10°, E 1° 2° de l'arrêté directeur n°2013 318-0006 susvisé ;

En cas d'empêchement de Mme Denise PELLASSY –TARBOURIECH, coordonnateur général de soins ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

-Mme Christine BARGIELA, directrice des soins du site de Sainte Péline, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de coordonnateur général de soins, et ceci uniquement pour les conventions de stages des stagiaires se préparant à un diplôme paramédical et pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, F, G, H, K de l'arrêté directeur n°2013 318-0006 susvisé

M Ludovic RINGOT, Directeur des soins du site Raymond Poincaré, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de coordonnateur général de soins, et ceci uniquement pour les conventions de stages des stagiaires se préparant à un diplôme paramédical; et pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, F, G, H, K de l'arrêté directeur n°2013 318-0006 susvisé

En cas d'empêchement de Mme Véronique VANIET DERAMAUX, Directrice de la communication, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à

-Mme Sylvie BLUA, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes prévus au paragraphe J 2° de l'arrêté directeur n°2013 318-0006 susvisé ;

**ARTICLE 4 :** En cas d'empêchement de M. Franck VOLEON, directeur du site de Berck, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

-Mme Mylène VOISOT, cadre supérieure de santé et Mme Christine REANT, attachée d'administration hospitalière, responsable des ressources humaines du site de Berck, à l'effet de signer tous les actes pour lesquels M. Franck VOLEON a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de responsable du site de Berck, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B 4° 23° 30° 37° 38°, C 1° 2°, E 1°, F 3° 5°, G 1°, 2°, 3°, 31°, 32°, H 1° à 5°, J 1° à 2° de l'arrêté directeur n°2013 318-0006 susvisé ;

**ARTICLE 5 :** Délégation de signature est donnée à M. Jean-Yves HEUDE, responsable de la sécurité sûreté anti malveillance du groupe hospitalier, M. Jean-Luc CHAMPOLIVIER, chargé des relations avec les usagers à l'hôpital Maritime de Berck et M. Philippe CORMIER, responsable de la sécurité à l'hôpital Maritime de Berck et Monsieur André SUTRA, responsable de la sécurité sûreté anti malveillance sur le site de Raymond Poincaré, Monsieur Michel LAUZANNE responsable de la sécurité sûreté anti malveillance sur le site de

5/7



Sainte Périne, à l'effet de signer tous les actes prévus au paragraphe H3° (exclusivement pour les actes liés aux relations avec la police et aux dépôts de plaintes) ;

**ARTICLE 6 :** Délégation de signature est donnée aux administrateurs de garde « groupe hospitalier » suivants à l'effet de signer tous les actes liés à la période de garde administrative et ceci uniquement pour les matières énoncées B 23°, C 1°, F 5°, G 1° 2° 5° 13°, H1° à 5°, de l'arrêté directorial n°2013 318-0006 susvisé ;

#### Pour le GH

- Françoise SABOTIER-GRENON, adjointe à la directrice du GH
- Lise CHARMET-DELAOUTRE, directrice adjointe,
- Isabelle DUFOUR, directrice exerçant hors du GH,
- Julie LAIGRE, directrice adjointe,
- Jérôme PIEUCHARD, directeur adjoint,
- Patrick POURIAS, directeur adjoint

Délégation de signature est donnée aux administrateurs de garde « sites » suivants à l'effet de signer tous les actes liés à la période de garde administrative et ceci uniquement pour les matières énoncées F 5° G 1° 2° 5° 13°, H1° à 5° de l'arrêté directorial n°2013 318-0006 susvisé ;

#### Site hôpital Raymond Poincaré

- Nolwenn BEAUVERGER, ingénieur restauration,
- Sylvie BLUA, attachée d'administration hospitalière
- Vincent DESANTI, attaché d'administration hospitalière,
- Nabil EL HAOUARI, ingénieur informatique,
- Emmanuel GODDAT, Directeur hors site
- Mourad GHOMARI, ingénieur biomédical
- Christian LEFEBVRE, attaché d'administration hospitalière,
- Jérôme PIEUCHARD, directeur du site de Raymond Poincaré
- Billy TROY, directeur hors site

#### Site hôpital de Beck

- Stéphane CARDON, technicien supérieur hospitalier
- Pascal DELMOTTE, cadre de santé
- Laurence DEWIDHEM, cadre de santé
- Eric HARTMANN, adjoint des cadres hospitaliers,
- Valérie LIMOSINO, cadre de santé,
- Christine REANT, attachée d'administration hospitalière,
- Cécile VACOSSIN, cadre de santé
- Mylène VOISOT, cadre supérieure de santé,
- Franck VOLEON, Directeur du site de Berck

#### Site hôpital Ambroise Paré

- Benyounes BELHANINI, ingénieur biomédical,
- Hélène COJEAN, attachée d'administration hospitalière,
- Gwénola ETORE-DAHAN, attachée d'administration hospitalière,
- Laura FABRE-KRAMARZ, Directrice adjointe,
- Mathieu LE POITTEVIN, Directeur hors site,

- Florence MARTIN, attachée d'administration hospitalière,
- Denise PELLASSY –TARBOURIECH, directrice des soins, coordinatrice générale des activités paramédicales
- Ludovic RINGOT, directeur des soins,
- Fatima FRIJY, attachée d'administration hospitalière

Site hôpital Sainte Périne

- Christine BARGIELA, directrice des soins,
- Astrid BEUDET, directrice adjointe,
- Elisabeth CALMON, directrice du site de Sainte-Périne,
- Brigitte CARRE, attachée d'administration hospitalière,
- Benjamin GAREL, directeur hors site
- Florence LASFARGUES, directrice hors site,
- Joe-Pascal SAJI, Ingénieur hors site
- Martine TARAVELLA, attachée d'administration hospitalière.

**ARTICLE 7 :** Délégation de signature est donnée aux directeurs adjoints suivants à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions du ou des directeurs dont ils assurent l'intérim, exclusivement pendant les périodes d'intérim et pour la signature des actes relevant de cet intérim :

- Mme Astrid BEUDET
- Mme Elisabeth CALMON
- Mme Lise CHARMET-DELAOUTRE
- Mme Laura FABRE-KRAMARZ
- Mme Julie LAIGRE
- M. Jérôme PIEUCHARD
- M. Patrick POURIAS

**ARTICLE 8 :** L'arrêté n°75-2018-03-01-006 signé le 01 mars 2018 et publié le 01 mars 2018 portant délégation de signature de la Directrice du groupe hospitalier hôpitaux universitaires Paris Ile-de-France Ouest au titre de l'article R. 6147-10 est abrogé.

**ARTICLE 9 :** La Directrice du groupe hospitalier hôpitaux universitaires Paris Ile-de-France Ouest est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France, de la préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Boulogne-Billancourt, le 04/04/2018

Anne COSTA

**Anne COSTA**  
Directrice du Groupe Hospitalier  
Hôpitaux Universitaires  
Paris Ile-de-France Ouest  
RAYMOND POINCARE - BERCK  
AMBROISE PARE - SAINTE-PERINE



Assistance publique-Hôpitaux de Paris

75-2018-04-05-005

Arrêté portant délégation de signature  
de la Directrice des affaires juridiques



**Arrêté portant délégation de signature  
de la Directrice des affaires juridiques**

La Directrice des affaires juridiques,

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7, L. 6147-1, R. 6143-38, R. 6147-1, R. 6147-5 et R. 6147-10,

Vu le décret du 13 novembre 2013 portant nomination du directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté n° 2011-0053 DG du 9 mai 2011 fixant la liste des pôles d'intérêt commun de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté n° 2011-0054 DG du 9 mai 2011 modifié portant désignation des directeurs de pôles d'intérêt commun de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté n° 2013318-0007 DG du 14 novembre 2013 modifié portant délégation de signature aux directeurs de pôles d'intérêt commun (directeurs des services centraux),

Vu l'arrêté n° 75-2017-11-22-002 du 22 novembre 2017 relatif aux missions et à l'organisation de la Direction des affaires juridiques,

Vu l'arrêté ministériel du 2 octobre 2017 plaçant Mme Suzanne von COESTER dans la position de détachement auprès de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris, à compter du 5 octobre 2017, afin d'exercer les fonctions de directrice des affaires juridiques,

Vu le décret du 3 avril 2018 plaçant Mme Soisic IROZ dans la position de détachement auprès de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2018,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Délégation de signature est donnée à M. Marc DUPONT, directeur d'hôpital, adjoint à la directrice, ainsi qu' à Mme Soisic IROZ, magistrate détachée, directrice déléguée, à l'effet de signer, au nom de la Directrice des affaires juridiques, les décisions, arrêtés et actes administratifs de toute nature ressortissant des attributions de la Direction des affaires juridiques.

**ARTICLE 2 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc DUPONT et de Mme Soisic IROZ délégation est donnée dans leurs champs respectifs d'attribution, sauf pour les transactions et l'exécution des décisions de justice d'un montant supérieur à 200.000€ à :

- Mme Magali RICHARD-PIAUGER, agent contractuel de niveau A, chef du département de la médiation, de la responsabilité hospitalière et du contentieux des séjours,



- Mme Charlotte HEILBRUNN, attachée d'administration hospitalière, adjointe à la chef du département de la médiation, de la responsabilité hospitalière et du contentieux des séjours,
- Mme Claire CHEDRU, agent contractuel de niveau A, chef du département du droit des personnels, de la législation du travail et des baux,
- Mme Félicie FAUCONNET, agent contractuel de niveau A, adjointe à la chef du département du droit des personnels, de la législation du travail et des baux,
- Mme Hylde DUBARRY, agent contractuel de niveau A, responsable du pôle de la réglementation hospitalière et de la veille juridique,
- M. Yannick MÉTAYER, agent contractuel de niveau A, chef du département du droit public de l'économie et du patrimoine,
- M. Olivier LAURENT, agent contractuel de niveau A, adjoint au chef du département du droit public de l'économie et du patrimoine.

**ARTICLE 3 :**

L'arrêté n°75-2018-01-25-003 du 25 janvier 2018 portant délégation de signature de la Directrice des affaires juridiques est abrogé.

**ARTICLE 4 :**

Les titulaires des présentes délégations assureront la publicité des actes qu'ils auront signés en application de cette délégation, conformément à l'article R. 6143-38 du code de la santé publique.

**ARTICLE 5 :**

Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 5 août 2018



Suzanne von COESTER

## Préfecture de Police

75-2018-04-04-007

Arrêté n°2018-00268 accordant délégation de signature de la police aux frontières de l'aéroport d'Orly dans le Val-de-Marne pour les sanctions disciplinaires du premier groupe infligées aux fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale placés sous son autorité.

**arrêté n° 2018-00268**

accordant délégation de signature au directeur de la police aux frontières  
de l'aéroport d'Orly dans le Val-de-Marne pour les sanctions disciplinaires du premier groupe  
infligées aux fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale placés  
sous son autorité

**Le préfet de police,**

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu le décret n° 95-1197 du 6 novembre 1995 portant déconcentration en matière de gestion des personnels de la police nationale ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 77 ;

Vu le décret n° 2006-1780 du 23 décembre 2006 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'intérieur ;

Vu le décret n° 2014-296 du 6 mars 2014 relatif aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur et modifiant diverses dispositions du code de la défense et du code de la sécurité intérieure ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2005 modifié, portant déconcentration en matière de gestion des fonctionnaires actifs des services de la police nationale, notamment son article 3 ;

Vu le décret du 19 avril 2017 par lequel M. Michel DELPUECH, préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris (hors classe), est nommé préfet de police (hors classe) ;

Vu l'arrêté ministériel du 22 mars 2018 par lequel M. Serge GALLONI, adjoint au sous-directeur des affaires internationales, transfrontières et de la sûreté, chef de la division des affaires européennes et internationales à Paris (75), est nommé directeur de la police aux frontières de l'aéroport d'Orly à Orly (94) ;

Sur proposition du préfet, directeur du cabinet,

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
*Liberté Égalité Fraternité*

## arrête

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Serge GALLONI, directeur de la police aux frontières de l'aéroport d'Orly (94), à l'effet de signer, au nom du préfet de police, les sanctions disciplinaires du premier groupe infligées aux fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale placés sous son autorité.

### Article 2

Les décisions individuelles pour lesquelles M. Serge GALLONI a reçu délégation de signature en application de l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté sont exclues de la délégation que ce dernier peut consentir aux agents placés sous son autorité, à l'exception du directeur adjoint de la police aux frontières d'Orly.

### Article 3

Le préfet, secrétaire général pour l'administration de la préfecture de police et le directeur de la police aux frontières de l'aéroport d'Orly (94), sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police, et celui de la préfecture du Val-de-Marne.

Fait à Paris, le 04 AVR. 2018

  
Michel DELPUECH

2018-00268

2